

GALE

Maladie	Symptômes les plus fréquents	Transmission	Mesures additionnelles à mettre en place
Parasite qui pénètre la couche superficielle de la peau en creusant un tunnel.	Démangeaisons, petites bosses, des vésicules, des sillons et des lésions de grattage entre les doigts, les poignets, les plis du coude, sous les aisselles, la taille, les cuisses, les plis de l'aîne, sur le tronc et les membres inférieurs.	Contact peau à peau, direct et prolongé ou plus rarement avec les vêtements ou la literie contaminée.	Précautions de contact jusqu'à 12 heures après l'application du premier traitement.

Particularités

Le résident doit demeurer dans sa chambre ou dans son appartement jusqu'à la confirmation du diagnostic et si le diagnostic est confirmé, jusqu'à ce que le traitement soit rincé, c'est-à-dire 12 heures après la première application.

Mesures de prévention pour les travailleurs

Personnel devant appliquer les mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Le personnel soignant ayant eu un contact important* avec le résident infesté devrait faire l'application du traitement** 2 ❑ Toute personne en contact avec un résident infesté.
Hygiène des mains	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Avec eau et savon préféablement. ❑ Avant de donner des soins au résident et après l'avoir fait. ❑ Après le retrait des gants. ❑ Après tout contact avec l'environnement du résident. ❑ En sortant de la chambre.
Gants non stériles à usage unique	❑ Dès qu'il y a contact avec le résident ou son environnement (vêtements, literie, serviettes).
Blouse à manches longues	❑ Dès qu'il y a contact avec le résident ou son environnement (vêtements, literie, serviettes).
Masque	❑ Non.

Mesures de prévention pour les visiteurs

Visiteurs	❑ Les visiteurs du résident infesté devraient être informés de la présence de gale et traités s'ils ont eu des contacts importants avec le résident. Les visiteurs ne devraient pas être admis dans la chambre ou l'appartement du résident sans porter l'équipement de protection. Les visiteurs qui donnent des soins doivent appliquer les mesures de prévention mises en place dans la chambre ou dans l'appartement (voir la section ci-dessus : Mesures de prévention pour les travailleurs).
------------------	---

Mesures environnementales

Entretien ménager	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Le nettoyage habituel des surfaces, dans la chambre ou les endroits fréquentés par le résident, avec l'aspirateur ou le produit d'entretien habituel est suffisant. ❑ La désinfection de l'environnement à l'eau de Javel est non nécessaire et non indiquée. ❑ Ne pas oublier de nettoyer les articles tels que les contentions, les cannes, les marchettes, les toutous, etc. <p>IMPORTANT : ce nettoyage doit être fait la journée où le premier traitement est appliqué au résident.</p>
Matériel de soins et équipement (appareil à pression, stéthoscope, matériel stérile, fauteuil roulant, marchette, etc.)	❑ Réserver l'équipement de soins au résident, sinon il doit être nettoyé et désinfecté avant une prochaine utilisation.
Matériel d'hygiène et de soins personnels	❑ Ne pas utiliser, pendant sept jours, les onguents et crèmes ainsi que les produits cosmétiques qui auraient pu être contaminés par les mains du résident infesté.
Buanderie	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Laver à l'eau savonneuse très chaude (au moins 50 °C pendant 10 minutes) la literie (édredon, couvertures, draps), la lingerie, les serviettes et les débarbouillettes ainsi que les vêtements portés sur la peau durant les 7 jours précédant le traitement et sécher au cycle chaud de la sècheuse. ❑ Faire nettoyer à sec ou entreposer dans un sac fermé hermétiquement (pendant sept jours) les vêtements et articles (couette, coussins, oreiller de plume, toutous, etc.) qui ne peuvent être lavés.
Vaisselle	❑ Aucune mesure particulière.
Nettoyage des liquides biologiques lors d'incidents	❑ Aucune mesure particulière.
Gestion des déchets et du matériel contaminé	❑ Sac de plastique fermé et jeté dans les ordures ménagères.